

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

ARRONDISSEMENT
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
LÉGAL : 15NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
EN EXERCICE : 14NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 14

C O M M U N E D E S O U E S M E S

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente ;
Le Conseil Municipal de la commune de SOUESMES, dûment convoqué s'est
réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU,
Maire.*

Date de convocation du Conseil municipal : 18 septembre 2025.

Étaient présents :

*M. Jean-Michel DEZELU, Maire,
Mmes Annie CARPENTIER, Sandrine LE BIHAN, Christine LOARER,
Dominique RAIMBAULT, Elisabeth ROBERT, Mme Marie-José RUELLE,
Maryse SENE,
MM. Serge ETIEVE, Nicolas GUITTON, Jean-Marie HARRAULT, Gualberto
LOPES, Thierry PINSARD,
Conseillers Municipaux.*

Absent avec pouvoir :

M. Christian DAMAY a donné procuration à Mme Maryse SENE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Avant lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse ses remerciements à la commission Histoire du Patrimoine ainsi qu'à tous les participants, propriétaires du château, agents communaux et bénévoles, pour l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine qui ont été une réussite et durant lesquelles de nombreux visiteurs ont été accueillis. Il indique que la commune a reçu des messages de félicitations et remerciements de certains visiteurs.

Mme Annie CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2025

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS AU PROFIT D'ENEDIS

Monsieur le Maire présente la demande de servitudes au profit d'ENEDIS, établie par son bureau d'études Atlantique Alpes Ingénierie, pour l'implantation d'une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur d'environ 1 996 mètres. Cette canalisation est destinée au raccordement d'une centrale solaire photovoltaïque au sol route des Bruyères. Le pôle source se trouve à Salbris.

Les plans sont intégrés au projet de convention joint qui détaille les conditions dans lesquelles la commune consent à ces servitudes. Monsieur le Maire conclue pour la durée de vie des ouvrages.

Monsieur le Maire indique qu'il a proposé ce tracé par les chemins ruraux afin d'éviter des travaux sur les rues du bourg comme proposé initialement par le bureau d'études.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la constitution des servitudes au profit d'ENEDIS,
- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte s'y apportant.

Adopté à l'unanimité.

VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les conditions de vente de bois de chauffage aux particuliers, façonné et sur pied, et d'en approuver les nouveaux règlements. Il précise que les lots seront prélevés sur les parcelles 6C, 6E, 8B et 20A. Les plans ainsi que les chemins de vidange à emprunter seront précisés dans le contrat de vente. (Suivant le nombre de lots numérotés sur les parcelles précitées, des lots supplémentaires pourraient être prélevés sur la parcelle 34B). Une visite aura lieu sur place le 1^{er} octobre.

Le nombre de lots de bois façonné devrait être compris entre 20 et 25 lots. L'attribution reste à 5 stères de bois coupé en 1 mètre.

Monsieur le Maire invite également le conseil municipal à fixer les tarifs, déterminer le calendrier d'inscription et la date de la vente.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** les règlements de vente de bois de chauffage aux particuliers annexés,
- **FIXE à 5 euros** le prix du stère de bois sur pied,
- **FIXE à 38 euros** le prix du stère de bois façonné,
- **INDIQUE** que les inscriptions auront lieu en Mairie du 13 au 31 octobre 2025 inclus.
- **FIXE** la vente au Vendredi 7 novembre 2025 à 18h à la salle des fêtes de Souesmes.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'un bilan de la tempête du 25 juin a été présenté par Monsieur DUPONT de l'ONF en mairie le 18 septembre. Il indique que plus de 250 hectares de forêt communale ont été touchés dont 50 totalement au sol, soit environ 15 000 stères. L'ONF, qui gère la mise en œuvre du régime forestier de la commune, a attribué les lots concernés à 2 entreprises qui démarrent leurs travaux cette semaine.

TARIF DU SERVICE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire des repas livrés à domicile a augmenté son tarif au 1^{er} juillet 2025. Le repas précédemment à 9,17 € TTC est ainsi passé à 9,38 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des repas à domicile à 9,40 € TTC le repas, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE à 9,40 € TTC** le prix du repas livré à domicile à compter du **1^{er} octobre 2025**.

Adopté à l'unanimité.

Le fonctionnement du service est rappelé : les personnes inscrites choisissent leurs menus et les remettent en mairie qui ensuite établit la commande à l'entreprise puis la facturation. Les retours de ce service restent positifs malgré son augmentation régulière.

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 6 octobre 2021, le conseil municipal a décidé d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire de GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE négocié par le CDG 41 pour la période 2022 – 2025.

Ce contrat arrivant à échéance, le CDG 41 a lancé une consultation pour la période 2026 – 2029.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG 41 aux conditions suivantes :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : RELYENS SPS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2026

Préavis : résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Taux 6,19 % en tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire.
- Assiette de cotisation :
 - ♦ Traitement indiciaire brut,
 - ♦ La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
 - ♦ Les primes, indemnités ou gratifications versées (IFSE, CIA), hors remboursements de frais,
 - ♦ Les charges patronales (35%).

Agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC :

- Taux 1.50 % en tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire.
- Assiette de cotisation :
 - ♦ Traitement indiciaire brut,
 - ♦ La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
 - ♦ Les primes, indemnités ou gratifications versées (IFSE, CIA), hors remboursements de frais,
 - ♦ Les charges patronales (35%).

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le pourcentage sera fixé courant septembre 2025 et qu'ils sont identiques pour toutes les collectivités de moins de 30 agents.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2026 – 2029 souscrit par le CDG41 aux conditions sus-énoncées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Mmes Annie CARPENTIER, Christine LOARER, MM. Jean-Michel DEZELU, Jean-Marie HARRAULT et Thierry PINSARD, membres de l'association Souesmes Loisirs Animations, Mme Marie-José RUELLE et M. Gualberto LOPES, membres de l'association théâtre, ne prennent part ni au débat ni au vote pour l'attribution à l'association dont ils sont membres.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 26 juin 2025 selon laquelle des subventions ont été attribuées à diverses associations pour un montant total de 8 116 € sur les 12 000 € inscrits au budget 2025, compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

Il indique que deux associations, Souesmes Loisirs Animations et le théâtre (non attributaire précédemment) ont fait part de dépenses exceptionnelles.

Il est proposé d'accorder à :

Souesmes Loisirs Animations : 500 € supplémentaires

Théâtre : 200 €

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder** les subventions supplémentaires suivantes au titre de l'année 2025 :

	Septembre 2025	Soit total 2025	Votants
Souesmes Loisirs Animations	500.00 €	1 900.00 €	9
Théâtre	200.00 €	200.00 €	12

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un trop-perçu de subvention pour les travaux d'assainissement de 2021 doit faire l'objet d'un remboursement. Ce mandatement doit être imputé au compte 1318 sur lequel il convient d'inscrire les crédits.

Il est donc proposé de procéder à la modification suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT	
INVESTISSEMENT DEPENSES	
Chapitre 23 Immobilisations en cours 2313 Constructions	Chapitre 13 Subventions d'investissement 1318 Subventions d'équipement reçues des tiers
- 2 800,00 €	+ 2 800,00 €
Total débit =	Total crédit =
2 800,00 €	2 800,00 €

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications du budget annexe assainissement telles que présentées.

Adopté à l'unanimité

DIVERS**- Soutien à la pharmacie**

Madame FERRAND a adressé un courrier à Monsieur le Maire pour exposer la menace qui pèse sur son officine suite à une réforme concernant les remises commerciales sur les médicaments génériques et biosimilaires. La perte d'un emploi, voir la fermeture de la pharmacie, est à craindre. Monsieur le Maire a apporté son soutien à la pharmacie et a sollicité l'intervention du Gouvernement pour étudier le retrait de cette réforme ou en revoir les mesures. Les courriers ont été joints à la convocation. Monsieur le Maire précise qu'un report de cette réforme a été annoncé ce jour. Le Conseil Municipal approuve cette démarche et échange brièvement sur les difficultés d'accès aux soins que connaît la région et encore plus ses zones rurales.

- Demande de réfection et d'aménagements route de Pierrefitte

Monsieur RIFFET a adressé à l'ensemble du conseil municipal un courrier demandant la réfection de la route de Pierrefitte ainsi que des aménagements pour faire ralentir la circulation. Ce point avait déjà été évoqué en conseil municipal et une étude avait alors été réalisée par l'Agence Technique Départementale. Celle-ci précisait que les dispositifs de ralentisseurs n'étaient pas adaptés car interdits en entrée d'agglomération et dangereux juste après les virages. Le courrier de Monsieur RIFFET et le diagnostic de l'ATD ont été joints à la convocation.

Monsieur le Maire précise que le panneau d'entrée d'agglomération a été changé comme préconisé dans le diagnostic. Il sera demandé au département d'étudier la possibilité de refaire la route qui selon M. RIFFET n'a pas été refaite à l'identique suite aux travaux. Monsieur PINSARD précise que le cahier des charges a dû être suivi mais que les dégradations peuvent arriver rapidement avec le passage de camions et d'engins.

Concernant ces sujets, plusieurs membres du Conseil Municipal évoquent que la route du Mousseau a été endommagée pendant la déviation pour les travaux de l'interconnexion. Ils indiquent que la vitesse est également un souci route de Ménétréol. Un radar pédagogique a été installé, toute comme sur la route de Pierrefitte, mais la distance entre le panneau d'entrée d'agglomération et le bourg étant importante, les véhicules roulent régulièrement au-dessus de 50km.

- Proposition de pâturage sur parcelle communale

Madame TYREL de POIX a adressé un courrier à Monsieur le Maire proposant la mise en place d'une démarche d'entretien d'espace vert écologique par la mise à disposition de moutons pour entretenir et valoriser la parcelle n°1279 section A. Madame TYREL de POIX aura à sa charge la gestion de la présence des animaux et leur approvisionnement en eau. Un plan a été joint à la convocation. Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche mais ne souhaite pas prendre en charge la clôture de cette parcelle.

- Monsieur le Maire présente une proposition de plaque en mémoire de Stéphane PINAULT. Il précise que celle-ci pourrait être scellée sur un socle en chêne à l'étang comme évoqué précédemment. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Comme évoqué lors de la précédente réunion, l'observatoire a adressé à la commune un courrier de demande de mise à disposition d'un terrain de plus d'un hectare pour permettre l'installation d'un mini-réseau distant qui serait une extension d'un de leur radiotélescope. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec l'observatoire pour un rendez-vous de visite qui permettra d'obtenir plus d'explications et de connaître les conséquences autour d'une telle installation.

- Monsieur le Maire rappelle l'invitation de l'ONF qui organise une visite avec une délégation Franco-Argentine en forêt communale le 7 octobre. L'horaire et le lieu seront précisés prochainement.

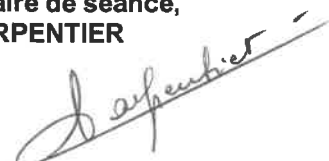
- Madame LE BIHAN propose que soit organisée une journée avec l'ensemble des associations, fin août – début septembre 2026, durant laquelle une collecte de dons de sang pourrait être planifiée. Pour cela, il serait nécessaire d'obtenir plus de 50 engagements de personnes donneuses et donc d'établir un questionnaire en amont. Monsieur le Maire suggère qu'un accueil des nouveaux arrivants puisse être également organisé ce même jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Jean-Michel DEZELU



La Secrétaire de séance,
Annie CARPENTIER



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 041-214102493-20251204-2025_28-DE